



INTERGROS VOUS INFORME

INFORMATION
JURIDIQUE
ENTREPRISE
DE 50 À 299
SALARIÉS

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

FÉVRIER 2018

LE DOSSIER

Le Comité Social et Économique

Un décret organise les modalités de fonctionnement et les moyens du Comité Social et Économique. Il fait également évoluer le contenu de la Base de Données Économiques et Sociales et des informations à mettre à disposition du Comité Social et Économique dans le cadre des consultations obligatoires.

CSE : évolutions de la Base de Données Économiques et Sociales (BDES).

Pour les entreprises de 50 à 299 salariés, l'obligation d'instituer un Comité Social et Économique (CSE) est l'occasion de faire évoluer les informations figurant au sein de la Base de Données Économiques et Sociales (BDES).

[En savoir plus](#)

Consultations obligatoires : les informations obligatoires à mettre à disposition du Comité Social et Économique

Le Comité Social et Économique (CSE) est consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière de l'entreprise et la politique sociale de l'entreprise. La BDES rassemble l'ensemble des informations nécessaires aux consultations et informations récurrentes que l'employeur met à disposition du CSE. Le décret précise les informations à mettre à disposition du CSE en vue des consultations annuelles relatives à la situation économique et financière et à la politique sociale.

[En savoir plus](#)



[CSE : calendrier de mise en place](#)



LA QUESTION QUE VOUS VOUS POSEZ

Une formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique peut-elle être comptabilisée lors de l'entretien bilan à réaliser tous les 6 ans ?

La réponse d'Intergros

OUI, une formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) peut être comptabilisée lors de l'entretien bilan à 6 ans sous réserve qu'elle relève du champ de la formation professionnelle continue. Cela signifie, par exemple, qu'elle doit être réalisée conformément à un programme préétabli et répondre à des objectifs pédagogiques explicites.

[En savoir plus](#)

Evolutions du CPF

Au 1er janvier 2018, un abondement de **100 heures minimum** du Compte Personnel de Formation est prévu pour les **salariés licenciés** suite au refus d'une modification de leur contrat de travail.

Les salariés **victimes d'un accident de travail** ou d'une maladie professionnelle et atteints d'une incapacité permanente bénéficieront d'un abondement de **500 heures**, à compter du 1er janvier 2019.

[En savoir plus](#)

VAE : des conditions assouplies

Pour favoriser le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les conditions d'accès ont été simplifiées. Le décret du 4 juillet 2017 précise les modalités de mise en œuvre de cette simplification. Les principales dispositions portent sur l'élargissement des activités prises en compte et la réduction de la durée d'expérience requise à 1 an.

[En savoir plus](#)

EN BREF



d'Intergros

- **Stages en entreprise : au 1er janvier 2018 la gratification minimale horaire passe à 3,75 Euros**

- **Mise à disposition d'une base de données des accords collectifs de branche, de groupe, d'entreprises...**

- **Obligation d'information sur la disponibilité des adresses des organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche**

- **Evolution du Compte d'Engagement Citoyen**

- **Formation économique, sociale et syndicale : obligation de l'employeur de rémunérer les départs en congés**

- **Formations des membres du CSE, CHSCT et de la CSSCT : le montant de la participation aux frais de l'employeur**

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.

[Cliquez ici](#) si vous ne souhaitez plus recevoir de mails de la part d'Intergros